Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20261013-121_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15

Ouverture de la séance :
Présents : 14
Votants : 15
Pouvoirs : 1

Date de la convocation :
6 octobre

Date d'affichage
6 octobre 2026

Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **6 octobre 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents :
Maire : Denis CHOPIN
Adjoints : David GILBERT, Florence GELOIN, Frédéric RIVIÈRE, Célia ROLLAND,
Conseillers municipaux : Franck BRYON, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, Béatrice MAUPILÉ, Isabelle GODEFROY MASSÉ, Audrey GALLON, Erwan JEHAN, Loïc CARRÉ, Sophie CHERBONNEL

Etait absente excusé : Sarah SALMON a donné son pouvoir à Frédéric RIVIERE,

Secrétaire de séance : Florence GELOIN.

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 121/2026 **: RAPPORT FOUGERES AGGLOMERATION 2025**

Conformément aux dispositions de l'Article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales :
« le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique »

Ce rapport est consultable sur le site internet de Fougères Agglomération :
https://fougeres-agglo.bzh/fougeres-agglo/deliberations-et-decisions-du-conseil/actes-administratifs/

Monsieur le Maire donne lecture d'une synthèse du Rapport d'activité 2025.

28 communes – 56 070 habitants

I. Administration générale - Communication

- ***280** délibérations du Conseil d'Agglomération (38 de plus qu'en 2024)*
- ***124** décisions du Président (41 de plus qu'en 2024)*
- ***13** arrêtés du Président (4 de plus qu'en 2024)*
- *Le Mag'Agglo a été publié trois fois en 2025.*

II. Développement économique

- *Bâtiments économiques*

*L'Agglomération est propriétaire de **10** bâtiments loués aux entreprises, répartis sur l'ensemble du territoire. Ces bâtiments ont vocation à accompagner le développement des activités. En 2025, l'ensemble des bâtiments ont été occupés par des entreprises locales.*

- *Le Fil – lieu totem de l'entreprenariat*
- *Le Fablab « FougèresLab »*

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20261013-121_2026-DE

Dispositif d'aides aux entreprises

- *Le Pass Commerce Artisanat a été attribué à 27 entreprises, pour un montant de 161 418 €*
- *Pass Jeunes Agriculteurs, 12 dossiers ont été validés pour un montant global de 30 000 €.*
- *L'aide à l'emploi et à l'investissement, 1 entreprise a bénéficié de la subvention : l'entreprise BREIZH EMBALLAGE à Saint-Sauveur-des-Landes, pour un montant d'aide de 32 000 €.*
- *Le Fonds d'Intervention Économique, La commune de Poilley a bénéficié d'un montant de 1 208,51 € pour la modernisation des équipements du commerce multiservice « Le Lyonnais » ;*
- *La marque d'attractivité « Fougères, Être, au bon endroit »*
- *Projet de requalification du Parking de la Zone d'Activités de l'Aumaillerie*
- *Les zones d'activités (Ventes de terrains – Travaux – Aménagements des zones d'activités)*

Le volet Emploi / Formation

- *Le Point Accueil Emploi (PAE)*
- *Réseau « Entreprises Accueillantes du Pays de Fougères »*
- *La formule du Forum des Métiers et de l'Orientation se pérennise*
- ***Tourisme**, recettes annuelle de la taxe locale de séjour : **145 500 €***
-

III. Aménagement du territoire - Environnement

- *Habitat*

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), exécutoire depuis fin novembre 2021 est entré en 2025 dans sa quatrième année d'animation et de développement des actions en faveur d'une politique de mixité sociale, de renouvellement urbain et d'équité territoriale.

- *Urbanisme réglementaire et aménagement du territoire*

- *Prise de compétence PLUi*

Le 24 février 2025, le conseil d'agglomération a voté majoritairement pour le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à Fougères Agglomération.

- *Évolution des PLU communaux*

- *Mobilité*

*Fougères Agglomération est Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) : à ce titre, elle organise les transports publics sur son territoire via le SURF (réseau de transports urbains), le service de **transport à la demande**, le service de navettes rurales et les mobilités durables.*
*Afin de financer les transports et les services de mobilités, Fougères Agglomération perçoit le **versement mobilité**, une redevance recouvrée par l'URSSAF et la MSA auprès des personnes physiques et morales de 11 salariés ou plus de l'ensemble des communes du territoire (à l'exception des fondations reconnues d'utilité publique à caractère non lucratif dont l'activité est de caractère social). En 2025, **2 618 521** euros net ont été perçus.*

- *Transports scolaires*

- *Convention de délégation de compétence conclue avec 5 autorités organisatrices de second rang (AO2) : Entente entre La Selle-en-Luitré et Luitré-Dompierre (28 élèves)*

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20261013-121_2026-DE

IV. Equipements culturels et de loisirs

- *Espace Aumaillerie*

38 manifestations** accueillies qui représentent **90,50 journées occupées et 55,50 journées facturées
*Recettes : **214 875 TTC / 63 000 personnes accueillies***

- *Ecole d'Arts Plastiques*
- *Galerie d'arts Albert Bourgeois*

Dans le cadre de l'accompagnement mené par la Galerie au projet de la Régalante dans la commune de Luitré-Dompierre, 75 élèves ont bénéficié d'une séance présentant les artistes YokYok

- *Centre Culturel Juliette Drouet et Théatre Victor Hugo*
- *Conservatoire de Musique René Guizien*

***4 Sellois** inscrits sur 601 élèves accueillis.*

- *École communautaire de musique de Louvigné-du-Désert*
- *Réseau de lecture publique*
- *Aquatis*
- *Base de loisirs de Chênedet*
- *Complexe sportif Albert Bouvet*

V. Soutien aux communes

- *Soutien direct*

Montant 2026 La Selle-en-Luitré : 49.75 € par habitant

- *Soutien indirect via la contractualisation*

Le soutien de Fougères Agglomération aux communes se traduit également par la négociation et la signature de dispositifs contractuels avec des partenaires institutionnels :

- *DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE - Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2023-2028*
- *ETAT - Contrat de relance et de transition écologique 2021-2026*
- *UNION EUROPEENNE – Programme LEADER 2023-2027*
- *CAF d'Ille-et-Vilaine – Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030*

Entendu le présent exposé,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents (15 dont 1 pouvoir) :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité de Fougères Agglomération pour l'année 2025.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN